**BITUMES OXYDES OU SOUFFLES****1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Désignation des produits : **BITUME 100/40 - 85/25 - 110/30 - 125/30** ou E.A.C.
(Enduit d'Application à chaud).

Fournisseur : **MEPLE**

Types d'utilisation : Fabrication de produits d'étanchéité ou de couverture, collage de feuilles d'étanchéité, collage d'isolants, préparation de peinture, vernis et masse de jointement, insonorisation.

2) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Les bitumes sont des produits hydrocarbonés complexes de masses molaires élevées issus du traitement des pétroles bruts. Ce sont des mélanges de produits paraffiniques, naphthéniques et aromatiques. Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques.

N° CAS : 64-742-93-4

Composants contribuant aux dangers : Aucun à notre connaissance, en usage normal.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

- 3.1) **Principaux dangers** : Brûlures, projections, explosions, inhalation de vapeurs résultent de la température élevées à laquelle les bitumes peuvent être manipulés à l'état liquide. il convient donc d'être vigilant dans les opérations de manipulation et de stockage (voir sous chapitre 7).

4) PREMIERS SECOURS

Dans tous les cas de brûlure ou d'inhalation de vapeurs ou de fumées appeler immédiatement les secours médicaux d'urgence (SAMU, Sapeurs Pompiers, Médecin, ...)

- 4.1) **En cas de brûlure** :
- Ne pas tenter d'oter le bitume chaud
- Refroidir immédiatement à l'eau froide pendant au moins 20 minutes. Si un effet garrot se produit sur le bras et les jambes par rétraction du bitume, le supprimer en coupant avec précaution le manchon formé.
- Ne pas tenter d'enlever le bitume solidifié adhérent à la peau
- Transporter d'urgence en milieu spécialisé.
- 4.2) **En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs** :
- Evacuer la victime à l'air frais. Dans les cas graves, en cas de difficultés respiratoires, pratiquer une assistance respiratoire efficace.
- 4.3) **En cas de souillure minime** de la peau ne relevant pas des mesures de premier secours mentionnées ci-dessus, enlever le bitume à l'aide d'un mélange de 2/3 d'huile végétale (olive, amande, tournesol...) et de 1/3 d'essence spéciale ou à la rigueur de solvant désaromatisé (white spirit ou pétrole lampant). Ne jamais utiliser de gazole ou de solvant halogéné.
- 4.4) **Organisme agréé pour intervenir en cas d'urgence d'ordre médical** :

ORFILA. tél : (16.1) 45.42.59.59

ou

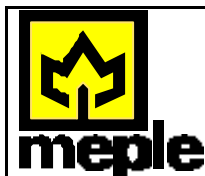
Le Centre Anti-Poison local

5) MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les bitumes surchauffés peuvent dégager des vapeurs inflammables capables de former dans certaines conditions des mélanges gazeux explosifs.

- 5.1) **Moyens d'extinction** : appropriés : Mousse, CO2, poudre, sable, eau pulvérisée.
Déconseillés : Jet d'eau





BITUMES OXYDES OU SOUFFLES

Recommandations : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1) Contenir le produit, le laisser se figer, ramasser et sabler si nécessaire les surfaces polluées.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Se conformer aux dispositions du règlement des installations classées éventuellement applicables.

7.1) **Manipulations** :

- Il est dangereux de charger un récipient (citerne, fondoir,...) contenant de l'eau (risque de moussage) ou des produits (fuel, solvants, bitumes fluidifiés...) plus volatiles que le bitume. Il convient d'éliminer ces produits ou d'en contenir les effets.
- Il est prescrit dans les NORMES P 84-206 DTU 43- de ne pas dépasser la température de 250°C pour

l'application des E.A.C.

- D'une façon générale, ne pas utiliser de feux nus à proximité des bitumes sans avoir examiné les risques encourus et pris les précautions correspondantes.

7.2) **Stockage** :

- La température de stockage est à adapter à la qualité des bitumes et ne doit en aucun cas dépasser 230°C.
- Ne jamais chauffer un réservoir, une citerne ou un fondoir si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum 15 cm).
- Ne jamais réchauffer sans précautions particulières les bitumes dans la plage de températures 90 - 120°C (risque de vaporisation ou de moussage d'eau accidentellement contenue).
- Ne pas réchauffer les pompes ou conduites par une flamme nue sans avoir examiné les risques encourus et pris les précautions correspondantes.

8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1) Valeurs limites d'exposition en France Métropolitaine et DOM-TOM : Aucune.
8.2) Porter des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de bitume chaud.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1) **Etat physique** : A 20°C solide de couleur noire, légère odeur caractéristique à partir de 150°C pâteux à liquide.
- 9.2) **Température initiale de distillation** : > 250°C
- 9.3) **Point d'Eclair (vase ouvert)** : > 250°C
- 9.4) **Point feu (NF T 60-118)** : > 350°C
- 9.5) **Masse volumétrique** : La méthode applicable est celle permettant d'obtenir la densité relative soit :
- environ 0.990 à 1.100 à 25°C selon la classe (norme NF T 66-007)
- environ 0.850 à 1.000 à 200°C (à l'état liquide) selon la classe.
- 9.6) **Solubilité dans l'eau** : Non miscible ; soluble dans les solvants hydrocarbonés et halogénés, dans le sulfure de carbone.
- 9.7) **Pression de vapeur** : A 20°C : négligeable
- 9.8) **Point de ramollissement (NF T 66 008)** : 70 à 130°C environ
- 9.9) **Pénétrabilité à 25°C (NF T 66 004)** : De 5 à 45 1/10 mm.

10) STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1) **Stabilité** : Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- 10.2) **Réactions dangereuses** : Exposé à des températures élevées, il peut dégager des produits de décomposition, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, dioxyde de soufre.



11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'inhalation des vapeurs ou fumées qui se dégagent des feuilles à base de bitume lorsque celles-ci sont chauffées est le mode d'introduction possible et éventuel dans l'organisme. En expérimentation animale, il n'a pas été, à notre connaissance, fait mention de formation de tumeurs malignes des voies respiratoires. Chez l'homme, il n'a été rapporté aucune augmentation significative de la fréquence des cancers bronchiques chez les travailleurs manipulant les produits. Eviter néanmoins de respirer les vapeurs ou fumées qui se dégagent des produits chauds.

En ce qui concerne le risque percutané, certaines expériences sur animaux ont mis en évidence la formation de tumeurs malignes après badigeonnage des sujets. Chez l'homme, aucune lésion cutanée de nature maligne imputable à ce type de produit n'a été rapportée.

D'après les études disponibles à ce jour il n'y a pas de preuve que l'exposition au bitume ou à ses fumées présente un risque de cancer pour l'homme.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1) Mobilité : Le produit n'est pas mobile dans le sol. Insoluble, le bitume flotte ou dépose en fonction de sa classe et de la densité de l'eau.
- 12.2) Persistance et dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable mais la dégradation est lente.
- 12.3) Bioaccumulation : Improbable.
- 12.4) Ecotoxicité : Considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et organismes aquatiques.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets des produits sont classés comme **Déchets inertes**.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Néant

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Néant

16) AUTRES INFORMATIONS

. Monographie du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC ou IARC, Volume 35 de janvier 1985, complété par le supplément N° 7 de 1987).

. Rapport du CONCAWE (Dossier N° 92/102).

. Norme AFNOR NF T 65-001 de décembre 1992.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1. sans avoir obtenu, au préalable, des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

CONFORMITE DE LA PRESENTE FICHE

- La présente fiche, sa présentation et les règles de rédactions sont conformes :
- à la norme française T 01-102 de décembre 1992 techniquement équivalente à l'ISO/DIS 11014 : 1993
- à la directive européenne 91/155/CE (2001/58/CE) du 5 mars 1991.